

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.11.134.B

Réalisation d'une
enquête
"Déplacements Villes
moyennes" - Méthode
CERTU : demande de
subventions

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.134.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
DÉPLACEMENT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**REALISATION D'UNE ENQUETE "DEPLACEMENTS VILLES MOYENNES" - METHODE CERTU :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême mène une réflexion sur l'organisation des déplacements sur le territoire du GrandAngoulême et du bassin de vie à travers l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU).

La réalisation des actions du futur PDU nécessite une connaissance approfondie des systèmes et des pratiques de déplacement sur le territoire. Cette connaissance des déplacements paraît nécessaire pour :

- dresser un état initial des mobilités sur le territoire de l'agglomération et du bassin de vie de l'Angoumois pour mieux mesurer l'évolution de celles-ci après la mise en œuvre des actions du PDU,
- fournir un nouvel outil d'aide à la décision des élus communautaires afin de proposer un réseau de transport collectif au plus proche des besoins de mobilité,
- comparer la mobilité du GrandAngoulême avec d'autres territoires de taille similaire.

Actuellement, l'agglomération du GrandAngoulême ne possède pas de données concernant la répartition des déplacements entre les différents moyens de transports, les zones d'origine et de destination des déplacements, les motifs et les horaires de ces déplacements.

Le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Transports et l'Urbanisme (CERTU), dépendant du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, propose l'outil « Enquête Déplacement Villes Moyennes » (EDVM) qui est un outil destiné à identifier les pratiques de déplacements à travers une méthode d'enquête auprès des ménages. Cet outil est adapté aux agglomérations de taille moyenne (120 000 habitants) et de leur bassin de vie.

Cette enquête concerne toutes les catégories de population et s'intéresse à tous les modes de transports et les motifs de déplacements. Elle peut donner une image exacte de la pratique des différents moyens de déplacement (piéton, deux-roues, transports collectifs, voiture) et de leurs « parts de marché » respectives, des motifs et des horaires de déplacement, ainsi que des zones d'origine et de destination des déplacements. Le périmètre de cette enquête pourrait être le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois.

Le respect de cette méthode permet, d'une part, de bénéficier de l'expertise du CERTU et du CETE Sud-Ouest (mise à disposition par l'Etat) tout au long de la démarche, et d'autre part de remplir les conditions pour une éventuelle participation financière de l'Etat, estimée à 20 % du coût total.

Le coût estimé de cette enquête est de 110 000 € HT hors subvention.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 octobre 2011,

.../...

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires potentiels et notamment : l'Europe, l'Etat, la région Poitou-Charentes, le département de la Charente, le Syndicat mixte de l'Angoumois, l'ADEME.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 novembre 2011	<u>Affiché le :</u> 07 novembre 2011